

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 JUILLET 2022

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 28 juin 2022

Date de publication : 18 juillet 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Corinne MERLIN, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Loïc COLTEL a donné procuration à Bernard COTTIN, Bernard FAVRE a donné procuration à Françoise MATHIEU-HUMBERT, Nicolas LATHUILLIERE a donné procuration à Jacques PEREIRA, Florence CHEVASSON a donné procuration à Dominique JOBARD, Laure SEYDOUX a donné procuration à Robert LUQUET, Virginie THIVENT a donné procuration à Sophie DUMONTEL, Willy BONFY

Absent(s) :

Secrétaire de séance : M. Bernard COTTIN

Objet : 2022/0607/051 – *Décision modificative n°3.*

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, suite au vote du budget primitif 2022, de procéder au transfert de crédits en section de fonctionnement.

Section de fonctionnement :

- Article 22/22 : Dépenses imprévues de fonctionnement - 50 €
- Article 6817/68: Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. + 50 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°3 ;
- Autorise le maire à signer tout acte afférent à la présente décision.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 11 juillet 2022,
Le Maire, Robert LUQUET

